



Wallonie

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur COUBEAU Simon**, domicilié rue Winston Churchill 236 à 6180 Courcelles.

Le terrain concerné est situé **rue Hairiamont 14A à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section A n° 586W2**.

Le projet consiste en la **rénovation énergétique et la division en 3 logements d'une habitation existante**.

Le projet déroge au **Guide Régional d'Urbanisme** - Article 415/1 ;

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme** zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois' sur les points suivants :

- **Façades** : les fenêtres de toiture ne sont pas axées sur les baies de façade ;
- **Façades** : la mise en œuvre d'un bardage en fibre-ciment ;
- **Implantation** : la mise en œuvre d'un volume secondaire à l'avant ;
- **Implantation** : la mise en œuvre de plus de 3 volumes secondaires ;
- **Emprise au sol** : la profondeur et la largeur du volume principal sont supérieures à 10m ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal.
- **Hauteur** : la hauteur sous corniche de la façade avant du volume principal est supérieure à 6m ;
- **Hauteur** : la hauteur sous acrotère du volume secondaire est supérieur à 4m ;
- **Toiture** : la toiture du volume principal a 2 versants de longueur différente.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45 ;
- Les samedis de 9h30 à 11h30 (uniquement sur rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie au 071/84.90.65).

L'enquête publique est ouverte le 02/06/2025 et est clôturée le 16/06/2025.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire **du 02/06/2025 au 16/06/2025**, à l'attention du Collège communal, à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES ou à l'adresse électronique suivante : cadredevie@pontacelles.be.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2025/024**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'Administration communale de Pont-à-Celles, Service Cadre de Vie, le 16/06/2025 à 9 heures.

Date d'affichage de l'avis d'enquête : **le 28 mai 2025**

A Pont-à-Celles, le 21 mai 2025,

Par le Collège Communal,

Le Directeur général

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN